



ÉPREUVE	OBJECTIFS	STRUCTURE	CONTENU
Épreuve en langue A (langue active) (uniquement pour la Ma en traduction) Durée : 2h.	Vérifier la maîtrise de la langue A, la compréhension de textes, l'aptitude à la rédaction en langue A et la maîtrise des subtilités de la langue.	1. Questions sur un texte d'une longueur de 700 à 900 mots. 2. Rédaction en langue A.	1. Le candidat répond à des questions de compréhension portant sur des subtilités et des nuances du texte. 2. Le candidat rédige un texte de 250 à 300 mots, par exemple répondant à une question spécifique d'approfondissement du sujet traité par le texte ou exprimant son opinion personnelle.
Épreuves en langue B1/B2/B3/ B complémentaire (langues passives) Durée : 2h par langue	Vérifier les compétences en langue B1/B2/B3/ B complémentaire, la compréhension de textes, l'aptitude à la synthèse et à la rédaction en langue B1/B2/B3/ B complémentaire.	1. Questions en langue B1/B2/B3/ B complémentaire sur un premier texte d'environ 500 mots. 2. Synthèse en langue B1/B2/B3/ B complémentaire d'un second texte d'environ 500 mots.	1. Le candidat répond en langue B1/B2/B3/ B complémentaire à : - trois questions de compréhension sur le texte qui demandent des réponses étouffées ; - trois questions de langue. 2. Le candidat formule en langue B1/B2/B3/ B complémentaire les idées principales qui se dégagent du deuxième texte (total d'environ 200 mots).
Traduction B1-A / B2-A / B3-A / B complémentaire-A Durée : 2h par paire de langues	Évaluer les aptitudes à la traduction.	Traduction.	Le candidat traduit un texte de 300 mots environ.

Déroulement

Les candidats écrivent les examens à la main et n'ont pas le droit de consulter des dictionnaires ou d'autres ressources.

Conditions de réussite

Ma en traduction :

(voir l'article 10 du [Règlement d'études](#) des Maîtrises universitaires en traduction et du CCT de la FTI)

Pour être admis à la Maîtrise universitaire en traduction, le candidat doit obtenir au moins 4 à :

- l'épreuve en langue A,
 - la traduction de B1 / B2 / B3 en A ;
- et une moyenne d'au moins 4 pour respectivement :
- la traduction de B1 / B2 / B3 en A et l'épreuve en langue B1 / B2 / B3.

Certificat complémentaire en traduction :

(voir l'article 30 du [Règlement d'études](#) des Maîtrise universitaires en traduction et du CCT de la FTI)

Pour être admis au Certificat complémentaire en traduction, le candidat doit obtenir au moins 4 à :

- l'épreuve de traduction de B complémentaire en A ;
- et une moyenne d'au moins 4 pour :
- la traduction de B complémentaire en A et l'épreuve en langue B complémentaire.

Modalités de correction

La Faculté de traduction et d'interprétation attache une grande importance à la langue A. Sans une parfaite maîtrise de la langue maternelle, des études en Ma en traduction ne sont pas envisageables.

De ce fait, dans un premier temps, seul l'examen en langue A est corrigé. Si la note obtenue est inférieure à 4, les autres épreuves (traductions et langues B) ne sont pas corrigées. Ne figure alors sur le relevé de notes que l'évaluation de l'épreuve en langue A.

De la même manière, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 4 aux épreuves de langue A et de traduction pour que les épreuves en langue B soient prises en compte. En cas de note inférieure à 4 aux épreuves de traduction, les épreuves en langue B ne sont pas corrigées. Ne figurent alors sur le relevé de notes que les évaluations des épreuves de langue A et de traduction.

Système de notation de l'Université de Genève

L'échelle de notation va de 6 (excellent) à 0 (nul). La note de passage est 4.